



BENOIT BASTIEN,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ASBL BE WAPP

« LA LUTTE CONTRE LA MALPROPRETÉ NÉCESSITE UN TRAVAIL SUR LE LONG TERME. L'EXPÉRIENCE ENGRANGÉE PAR BE WAPP DOIT POUVOIR ÊTRE VALORISÉE DANS LE FUTUR »



L'ASBL Be WaPP, qui agit en Wallonie depuis six ans pour améliorer la propreté publique, vient de publier un rapport présentant l'évaluation de ses activités. En effet, la convention de partenariat entre les producteurs de produits emballés et le ministre de l'Environnement, à l'origine de l'ASBL, arrive à son terme fin 2022. Le *Mouvement communal* a rencontré son directeur général, Benoit Bastien, afin qu'il nous parle du regard qu'il porte sur le travail accompli et comment il envisage l'avenir.

Monsieur Bastien, si nous commençons par le commencement et que vous nous expliquiez d'où est venue l'idée de créer Be WaPP ?

En 2016, le ministre wallon de l'Environnement et les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché belge ont conclu un accord de partenariat d'une durée de six ans visant à réduire la malpropreté en Wallonie. Dans le cadre de cet accord, bien conscients de la présence de leurs emballages dans les déchets sauvages, les producteurs et distributeurs ont souhaité agir en Wallonie, en créant une structure dédiée à la problématique de la malpropreté. C'est ainsi que Be WaPP est née. Aucune organisation équivalente à portée régionale n'existait à l'époque. Des actions relatives à la propreté publique étaient mises en œuvre depuis longtemps dans les communes, mais il n'y avait cepen-

dant pas de point de convergence entre elles ni de coordination d'une stratégie globale à l'échelle de la Wallonie.

On a souvent cru à tort que Be WaPP faisait partie de l'administration publique. Ce n'est donc pas le cas ?

Effectivement, Be WaPP est une ASBL créée et financée par le secteur privé. Ce type de financement est un atout, car il permet d'agir avec agilité, souplesse et efficience. Toutefois, notre plan d'action revêt une mission d'utilité publique et il se développe naturellement en bonne collaboration avec l'administration, le/la ministre de l'Environnement et, bien entendu, avec les acteurs de terrain, tels que les communes et intercommunales de gestion de déchets. Dans le comité de suivi de Be WaPP, on retrouve, en plus des acteurs privés, des représentants du cabinet de la ministre de l'Environnement, de son administration et de l'UVCW.

Vous avez effectivement collaboré à de nombreuses reprises avec l'administration wallonne de l'Environnement, pouvez-vous nous donner des exemples ?

En complément au financement privé qui soutient le plan d'action de Be WaPP, un fonds public permet de financer des actions complémentaires en matière d'amélioration de la propreté publique, sur la base d'appels à projets à destination des communes. Be WaPP a collaboré à ces différents appels à projets en participant à la rédaction des cahiers des charges et en apportant aux communes

un maximum de support afin de faciliter la remise de leur candidature et la mise en œuvre des actions de terrain. Les communes ont ainsi pu acquérir des poubelles, du matériel de nettoyage pour différents usages, des caméras de surveillance et, tout récemment, du matériel de nettoyage en lien avec le tri.

Il faut également noter que l'ASBL a facilité le travail des communes en développant différents outils ou rapports qui encadrent la réalisation de ces appels à projets. Quelques exemples tels que le développement d'une application, appelée PRO-preté, qui permet aux communes de recenser l'ensemble de leurs infrastructures de propreté, de les caractériser et de les géolocaliser ; la rédaction d'un guide technique et juridique en vue d'aider les communes qui souhaitaient acquérir du matériel de vidéosurveillance ou encore une plateforme informatique qui aide à l'élaboration d'un plan local de propreté.

La Wallonie s'est dotée, il y a quelques années, d'une feuille de route appelée « Plan wallon des Déchets-Ressources ». Votre travail a-t-il été en phase avec cette stratégie ?

Totalement. Chaque année, Be WaPP rédige un plan d'action établi sur la base des lignes tracées dans le Cahier 5 du Plan wallon des Déchets-Ressources, cahier spécifiquement dédié à la propreté publique. En 6 ans, Be WaPP a été impliquée dans la réalisation de près de 80 % des actions que compte ce Cahier. L'organisation, chaque année, d'une vaste opération de nettoyage à l'échelon régional, le « Grand Nettoyage », ainsi que les « Ambassadeurs de la Propreté » et la fourniture du matériel adéquat font par exemple partie de la stratégie wallonne exprimée dans le Plan.

Be WaPP a-t-elle constaté des résultats concrets sur le terrain ?

Fin 2021, Be WaPP a fait réaliser une analyse de grande ampleur du nombre de déchets sauvages et de dépôts clandestins sur plus de 1000 tronçons standardisés dans 59 communes. En comparant les résultats obtenus à ceux de 2016 sur ces mêmes tronçons, on note une diminution globale du nombre de déchets au sol de 37 %. On trouvait ainsi 16,9 déchets sauvages en moyenne par 100 mètres en 2016 contre 10,6 en 2021. Cette amélioration nous est également relatée par les personnes qui ramassent régulièrement les déchets et par les participants du Grand Nettoyage qui constatent une diminution du nombre de déchets trouvés dans l'espace public.

Est-ce que cela signifie que la Wallonie est plus propre ?

On ne peut tirer cette conclusion sans avoir des chiffres à l'échelle de chaque commune wallonne. Je rappelle que les

mesurages ont été effectués dans 59 communes et nous nous sommes rendu compte, avec l'expérience acquise au fil des ans, qu'il était impossible de les extrapoler à l'ensemble de la Wallonie, car chaque commune possède une approche différente en matière de lutte contre la malpropreté et les moyens qui y sont consacrés peuvent eux aussi varier très fortement. Toutefois, ces résultats constatés sur le terrain sont autant d'indicateurs qui démontrent que la situation s'améliore, même si celle-ci n'est pas encore parfaite. Il faut continuer les efforts à tous les niveaux. Au-delà des chiffres, la dynamique insufflée et le fait que la propreté publique ait été mise au cœur des débats sont aussi des éléments importants sur lesquels s'appuyer pour faire mieux dans le futur.

Pensez-vous qu'il y ait eu en 6 ans une prise de conscience des citoyens ?

Sincèrement, je le pense. C'est d'ailleurs plus qu'une impression. Chaque année, Be WaPP confie à l'institut de sondage Dedicated la mission d'analyser l'impact de ses campagnes de sensibilisation. D'après l'étude réalisée au début de cette année, 32 % des citoyens déclarent faire plus attention à ne pas abandonner de déchets dans l'espace public. Ce chiffre est en augmentation par rapport aux deux années précédentes, ce qui prouve que les mentalités évoluent.

Ne pensez-vous pas qu'il faille d'abord éduquer les plus jeunes ?

C'est effectivement très important, car c'est en éduquant les enfants dès le plus jeune âge qu'on leur donne les bons réflexes qu'ils garderont toute leur vie. Be WaPP s'y attelle en proposant aux écoles et aux enseignants différents outils pour aborder la problématique des déchets dans son ensemble : cela porte non seulement sur les déchets sauvages présents dans l'espace public, mais également sur les déchets générés dans l'école et la cour de récréation, ainsi que sur le tri et la prévention des déchets d'une manière générale. Nous avons créé, en collaboration avec Fost Plus, un parcours de 3 ans qui est couronné par l'obtention du label « École Plus Propre ». Nous sommes également reconnus par la FWB pour la délivrance de cursus de formation continue pour les enseignants qui souhaitent se former à la problématique des déchets et, enfin, des dossiers pédagogiques spécifiques ont été développés reprenant de nombreuses activités et des formations que les enseignants peuvent donner à leurs élèves en toute autonomie.

Y a-t-il eu des avancées au niveau de la répression des incivilités en matière d'abandon de déchets ?

La stratégie wallonne de politique répressive environnementale et le nouveau décret en matière de délinquance



environnementale ont notamment pour objectif d'intensifier la lutte contre les incivilités liées à l'abandon de déchets dans l'espace public. Be WaPP s'inscrit dans ce contexte et collabore par ailleurs avec l'UVCW pour animer une plateforme informatique qui vise à favoriser les échanges entre tous les acteurs de la répression.

De plus, des actions concrètes se développent en collaboration avec le SPW telles que le soutien financier des communes pour l'acquisition de matériel de vidéosurveillance afin d'aider à l'identification des auteurs d'incivilités environnementales ou encore le « Marathon de la Propreté » qui offre aux acteurs de la répression l'opportunité d'intensifier durant une semaine les contrôles en matière d'abandon de déchets.

Que pensez-vous des communes qui instaurent le tri dans l'espace public ?

La circularité des déchets est une thématique très actuelle dans laquelle Be WaPP s'inscrit pleinement. Nous sommes à cet égard convaincus que l'introduction du tri à certains endroits de l'espace public participe à l'amélioration de la propreté. Non seulement les gens sont amenés, par souci de cohérence, à reproduire les bons gestes de tri qu'ils pratiquent chez eux, mais de plus, cela donne un sens supplémentaire au fait de jeter son déchet dans une poubelle sachant qu'il sera recyclé. C'est un changement fondamental pour bon nombre de communes, mais nous pensons qu'il s'agit de la bonne direction.

Quel conseil donneriez-vous à une commune qui souhaite aller plus loin dans l'amélioration de la propreté sur son territoire ?

Je lui suggérerais de réaliser un plan local de propreté. L'élaboration de ce plan vise à mettre sur pied une véritable stratégie de lutte contre la malpropreté au niveau communal qui sera déclinée sur plusieurs années. C'est un processus qui met un panel d'acteurs autour de la table et qui, à partir des réalités de terrain constatées, a pour objectif d'établir une feuille de route composée d'un ensemble d'actions concrètes visant à lutter contre la malpropreté. À ce propos, Be WaPP vient de mettre en ligne une plateforme qui va pouvoir aider les communes à créer un plan local de propreté, à le mettre en œuvre et à le suivre dans le temps.

Au terme de vos 6 ans d'activité, avez-vous trouvé la solution à la malpropreté ?

L'expérience nous a montré qu'une solution unique n'existe pas. Les « inciviques » ont des motivations parfois

très différentes et les comportements varient également fortement en fonction du type de lieu et des situations. C'est pourquoi il est nécessaire de déployer une série d'actions diverses ayant pour cible des situations ou des comportements spécifiques. On peut comparer cela à une boîte à outils dont il faut utiliser les composants selon les circonstances.

En tout état de cause, il semble indispensable de poursuivre le travail sur le long terme. Dans ce contexte, il convient de continuer à bâtir une expertise, d'étendre les moyens humains et financiers, d'augmenter l'efficacité des actions en ciblant les « points noirs », de faciliter le dialogue entre les opérateurs des différents niveaux de pouvoirs et d'impliquer l'ensemble des producteurs dont les produits se retrouvent dans les déchets abandonnés dans l'espace public.

L'accord de partenariat avec la Wallonie arrive à son terme à la fin de l'année, de quoi êtes-vous le plus fier ?

Certainement de l'équipe qui a participé à ce projet ambitieux durant 6 ans, mais aussi du fait que Be WaPP a réussi à se faire une place dans le paysage de la propreté publique. Deux enquêtes indépendantes réalisées en 2018 et en 2022, auprès des communes, de l'administration wallonne, des intercommunales et autres parties prenantes, font état d'un très bon degré de satisfaction par rapport à l'équipe et aux projets développés par l'ASBL.

Qu'en sera-t-il de Be WaPP à partir de janvier 2023 ?

À partir du 1^{er} janvier 2023, une directive européenne impose aux producteurs de certains produits contenant du plastique - tels que les emballages jetables, les mégots de cigarettes, les ballons de baudruche, les lingettes humides -, la prise en charge de certains coûts afférents à la présence dans l'espace public des déchets qui les concernent. Il s'agit notamment des coûts de nettoyage, d'infrastructure, de vidange des poubelles publiques, de transport, de traitement, de sensibilisation et de rapportage. Des discussions sont toujours en cours au niveau interrégional afin de déterminer les modalités de mise en œuvre de ces nouvelles obligations.

Ce nouveau contexte législatif et les conséquences organisationnelles et financières qu'il engendrera redessineront probablement le paysage de la propreté publique. Il va sans dire que l'expérience engrangée par Be WaPP devra pouvoir être valorisée dans ce cadre d'une manière ou d'une autre.